

Covid-19

Protocole sanitaire pour les ensembles de musique

- Chaque ensemble (chorale, orchestre,...) doit rédiger un **protocole sanitaire** adapté à son activité :
 - Selon les tranches d'âges concernées (enfants, adultes, seniors)
 - Selon la pratique : chant choral, instruments à vent, à claviers...
 - Selon la configuration des locaux pour les répétitions et les prestations

- Définir les **responsabilités** de chacun :
 - **Organisateurs** (paroisses, président, directeur musical...) : **garantir le cadre sanitaire**
 - Configuration des lieux pour assurer la distanciation et l'aération
 - Définition du nombre maximal de choristes et/ou instrumentistes
 - Définition de la durée maximale d'une session
 - Préciser le port du masque et l'usage du gel hydroalcoolique
 - Assurer une distribution personnalisée du matériel (partitions, etc...)
 - S'assurer du nettoyage / désinfection des locaux
 - Informer sur le champ l'ensemble des membres en cas de contamination avérée : nécessite un suivi de présence et les coordonnées des membres

 - **Choristes et/ou musiciens** : **prendre soin de soi et des autres**
 - Respecter le protocole sanitaire défini
 - Renoncer à serrer les mains, faire la bise, etc...
 - Accepter les moments conviviaux (verres de l'amitié, etc...) avec distanciation physique
 - Renoncer d'emblée à venir jouer ou chanter en cas de symptômes : fièvre, toux, etc...
 - En cas de contamination avérée, avertir sur le champ les responsables des ensembles concernés.

→ solliciter l'aide de professionnels de la santé pour rédiger le protocole : médecins, pharmaciens, infirmiers...

→ évaluer régulièrement le protocole et l'adapter à la situation sanitaire

Pour aller plus loin : de nombreux liens se trouvent sur cette [page](#) du site de <https://cadence-musique.fr/>, pôle musical régional.

service musique

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

1 bis quai Saint-Thomas – BP 80022 – 67081 Strasbourg cedex

03 88 25 90 37 / musique@uepal.fr www.uepal.fr

